

Communauté de communes

des Vosges du sud

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

intercommunal

DOCUMENT DE TRAVAIL

Auxelles-Bas

Edition : août 2023

Légende

Zones urbaines

UAa

Secteur mixte de cœur de ville

UAb

Secteur mixte de cœur de ville / village

UB

Secteur mixte de faubourg et de village-rue

UCc

Secteur résidentiel composé

UCm

Secteur résidentiel mixte

UD

Secteur résidentiel pavillonnaire

UE

Secteur à vocation d'activités (UEa à UEf)

UF

Secteur mixte à l'urbanisation diffuse

UGa

Secteur d'équipements

UGc

Secteur des casernes à Giromagny

UGi

Secteur de loisirs

Zones à urbaniser

1AU

Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)

2AU

Secteur mixte à vocation d'habitat (long terme)

1AUA

Secteur à vocation d'activités (court terme)

2AUA

Secteur à vocation d'activités (long terme)

2AUA

Secteur à vocation touristique (long terme)

2AUA

Secteur à vocation touristique (long terme)

Zones agricoles

A

Espace agricole

Ae

Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

N

Espace naturel et forestier

Nc2

Secteur de carrière

Nw

Espace naturel et forestier d'intérêt écologique

Ngolf

Secteur dédié au golf

NL

Secteur à vocation de loisirs

Np

Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

--- Limites des zones

Cadastre

Commune

Divers

Parcelle

Cimetière

Bâtiment

Piscine

Bâti dur

Hydrographie

Bâti léger

Plan d'eau (DDT, 2021)

Cours d'eau

Prescriptions

Espace boisé classé (R151-31-1°)

01-01-01

Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31-2°)

01-01-02

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34-1°)

01-01-03

Aléa risque minier moyen

Interdiction des zones de cartographie

Interdiction logement

Conditions constructibilité

Emploiement réparti (R151-34-4°, R151-38-1°, R151-43-1°, R151-43-2°, R151-50-1°)

01-01-04

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41-1°)

01-01-05

(Emblématique, Industriel, Remarquable)

(Militaire, Ouvrier)

(Anciennes fermes)

(Maison de ville)

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41-2°)

01-01-06

Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-41-3°)

01-01-07

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43-1° et R151-43-2°)

01-01-08

Hale

Boisement

Ripisylve

Verger

Verger

Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-22-2° et R151-25-2°)

01-01-09

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (R151-41-4° en zone A ou N (R151-22-2° et R151-25-2°))

01-01-10

Diversité commerciale à préserver (R151-37-4°)

01-01-11

Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48-1°)

01-01-12

Marge de recul (R151-39)

Bande d'implantation des constructions (R151-39)

Secteur d'OAP (en attente)

0 100 200 m

Nord

Cartographie : AUTOB - édition : 31/08/2023

Sources : PCI Vecteur origine DGFIP Cadastre 2022